République Française LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ Acte rendu exécutoire après dépôt en sous Préfecture
Le O O O O C (
Et publication ou notification
Du O O O O O C (

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers: 27
En exercice: 27
Présents: 18
Votants: 23

N°DEL 2024_07_074_2

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29 août 2024

Objet: ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du rapport 2023 "Prix et qualité de l'assainissement collectif" du Sivom du littoral des Maures

Présents:

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs:

Jean-Michel VIGNAT donne procuration à René CARANDANTE Michèle CAPDEVIELLE donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU Laurence GIORGINI donne procuration à Bernard JOBERT Chloé DE BROUWER donne procuration à Linda TRIBET Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA Chantal MALFAII Thierry DOMENACH Matthieu TAROI

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Conseil Municipal du 5 septembre 2024 N° DEL 2024_07_074_2 REÇU EN PREFECTURE le 89/89/2824 Application agréée E légalité com

99_DE-083-218300481-20240905-DEL2024_074

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante des dispositions des articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à D. 2224-5 du CGCT relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Il est rappelé que les communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer, selon la délibération N° 2023_06_081_3 du conseil municipal du 14 septembre 2023, ont transféré au 1er janvier 2023 la composante « collecte » de la compétence assainissement au SIVOM du littoral des Maures.

Ce dernier est ainsi chargé de la gestion et de la maintenance du système d'assainissement comprenant les réseaux des deux communes et la STEP intercommunale de Pardigon.

Monsieur le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement établi par le SIVOM du Littoral des Maures pour l'année 2023.

Après lecture,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

De prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité assainissement pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

prend acte de la délibération présentée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus, Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, **Bernard JOBERT** La Secrétaire de séance, **Madame Linda TRIBET**

> Le Maire, certifie que le présent document, a été affiché en Mairie le,

> > 1 0 SEP. 2024

Le Maire

REÇU EN PREFECTURE le 09/09/2024 Application agréée E legalite con







Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de

L'ASSAINISSEMENT **COLLECTIF**

Exercice 2023

(Application de la loi n° 95-101 du 2/02/1995, du décret n° 95-635 du 6/05/1995 et de l'arrêté du 02/12/13)

SOMMAIRE

PF	RESENTATION GENERALE	
	Le S.I.V.O.M	. 5
	Le Service Assainissement	5
LI	ES INDICATEURS TECHNIQUES	
I.	Le réseau	. 7
	1.1. Présentation générale du réseau	7
	1.1.1. Généralités	
	1.1.2. Population raccordée aux ouvrages épuratoires	
	1.2. Principales opérations de suivi et d'entretien entrepris sur le réseau en 2023	8
	1.2.1. Curages sur les canalisations	8
	1.2.2. Opérations d'entretien courant	
	1.2.3. Interventions d'astreintes	
	1.3. Liste des travaux entrepris sur le réseau en 2023	. 9
	1.4. Interconnexions entre les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales	9
	1.5. Taux de débordement et réclamations	10
II.	Les postes de relevage et la station d'épuration	10
	2.1. Présentation générale	10
	2.2. Pollution actuelle, capacité épuratoire et rendement	12
		14
		14
	2.2.3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées de l	
		14
		15
	2.3. Faits marquants de l'exercice	15
	2.3.1. Postes de relevage	
	2.4. Orientation pour l'avenir	16
	2.4.1. La station d'épuration	16

2.4.2. Les stations de relevages162.4.3. Le réseau d'assainissement16

	2.4.4. Divers	16
III.	Les zones d'assainissement non collectif	17
IV.	Indicateurs de performance du Service de l'Assainissement Collectif	17
IND	ICATEURS FINANCIERS	
I.	Les tarifications	21
II.	Eléments financiers	23

ANNEXES

Annexe 1 : CA 2023

Annexe 2 : Plan pluriannuel provisoire de renouvellement de canalisations

PRESENTATION GENERALE

Le S.I.V.O.M.

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du littoral des Maures est un établissement public de coopération intercommunale créé en 1966.

Il regroupe les communes de La Croix Valmer et de Cavalaire-sur-Mer soit une population permanente de 11 370 habitants (recensement INSEE 2020).

Il a pour missions:

- le nettoyage des plages : Cavalaire-sur-Mer, La Croix Valmer,
- la collecte et le traitement des eaux usées : réseaux séparatifs et station d'épuration de La Croix Valmer et de Cavalaire-sur-Mer.

Le Service Assainissement

Il est composé de 13 personnes :

- 1 ingénieur principal directeur du service
- 1 technicien responsable des réseaux
- 1 agent de maîtrise principal responsable de la STEP
- 4 agents pour l'entretien des réseaux
- 4 agents pour l'entretien de la STEP
- 1 responsable comptabilité/RH
- 1 assistante de direction

Il est renforcé par les divisions « Electricité/Electromécanique » (3 agents) et « Mécanique » (1 agent) de la Commune de Cavalaire-sur-Mer.

Les astreintes sont mutualisées avec celles déjà réalisées par les Communes de Cavalaire et de La Croix Valmer.

Ce personnel est sous la responsabilité des deux Directeurs Généraux des Services du SIVOM.

Le service a pour mission :

- la collecte et le transport des effluents,
- l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement en régie directe,
- l'étude et la réalisation de travaux sur les réseaux et sur la STEP,
- le suivi et le contrôle de toutes les installations,
- du traitement des eaux usées des deux communes.

Pour l'aider, il possède différents moyens techniques :

- plans papier et supports informatiques,
- hydrocureuse,
- entreprises privées (inspection vidéo, programme d'entretien, etc...),

- ..

LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. LE RESEAU

11. Présentation générale du réseau

111. Généralités

Le réseau est de type séparatif. En effet, un réseau est affecté à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) alors qu'un autre réseau assure l'évacuation des eaux pluviales directement rejetées dans le milieu récepteur.

Le réseau d'eaux usées représente environ 130km de canalisations (publiques et privées) de différents diamètres et matériaux. La collecte gravitaire dans les principaux bassins versants urbanisés est reprise en bord de mer par des stations de relevage successives.

Il comporte:

- 10 déversoirs d'orage
- 20 postes de relevage

Il aboutit à la Station d'épuration.

L'entretien des réseaux fait l'objet de travaux de réhabilitation ou de construction qui sont exécutés par des entreprises privées ou dans le cadre d'un marché pluriannuel à bons de commande.

112. Population raccordée aux ouvrages épuratoires

COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER:

La majorité de la population est raccordée au réseau collectif. Il existe cependant quelques zones d'assainissement autonome (fosses toutes eaux et système d'épandage).

Nombre d'abonnés au 1^{er} janvier 2023 : 11 585 soit un taux de couverture de la Commune de 98,60%.

La densité linéaire d'abonnés est de 11 585 abonnés/80km.

COMMUNE DE LA CROIX VALMER:

La majorité de la population est raccordée au réseau collectif. Il existe cependant quelques zones d'assainissement autonome (fosses toutes eaux et système d'épandage).

Nombre d'abonnés au 1^{er} janvier 2023 : 4 904 soit un taux de couverture de la Commune de 85,07%.

La densité linéaire d'abonnés est de 4 904 abonnés/50km.

12. Principales opérations de suivi et d'entretien réalisées sur le réseau en 2023

Les services de la Police de l'eau ont déclaré conforme le réseau du système d'assainissement du SIVOM du littoral des Maures.

121. Curage sur les canalisations et points noirs :

En basse saison, un programme de curage est en place de façon à ce qu'une partie du réseau soit nettoyé.

L'équipe de terrain chargée du curage du réseau intervient régulièrement de manière préventive et ponctuellement de manière curative sur certaines portions de réseau, notamment sur ceux susceptibles de recevoir des graisses produites par les restaurateurs en saison estivale. S'agissant de la première année d'exploitation des réseaux par le SIVOM, le mode de fonctionnement existant a été reconduit avec un entretien des réseaux de Cavalaire-sur-Mer réalisé par les agents du SIVOM avec leur camion hydrocureur et des réseaux de la Croix Valmer par la société La Rose.

Les points particuliers du réseau faisant l'objet d'un entretien préventif sur la commune de Cavalaire-sur-Mer sont les capitaineries privée et publique 1 fois par semaine, les WC de la maison de la mer 2 fois par semaine, la rue Léon Blum, les rues Pierre et Marie Curie, Aubanel et Frédéric Mistral, le centre d'animation du Port, l'avenue de la Vigie 1 fois par mois. Enfin, les réseaux des plages (entre Dauphin plage et les 3 pins), de la rue du Port, de l'avenue Charles de Gaulle, de la rue de la bergerie, de la rue de la baie et de la rue des myrtes font l'objet d'un entretien 1 fois par an. Sur la commune de la Croix Valmer : rue du Maréchal Juin, rue Frédéric Mistral 1 fois par an.

122. Opérations d'entretien courant :

Il s'agit des petits travaux (recherche et remplacement de tampons, réparation de pompes, désinsectisation, curage des réseaux,...).

Un marché à bon de commande, annuel reconductible trois fois, avait été conclu avec l'Entreprise SOGEA afin de réaliser ces travaux de maintenance sur le réseau d'eaux usées de la commune de Cavalaire-sur-Mer, dont la première tranche couvre la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Durant cette période, 3 237.95 € HT ont été dépensés pour réaliser les différentes interventions relatives aux prestations d'entretien.

Pour le même type de prestation, l'entreprise Dall'erta est intervenue sur le réseau de la commune de La Croix Valmer pour un montant de 7 470.50 € HT.

L'entreprise SNA est intervenue pour procéder à des réparations sur les postes de relevage de la commune de la Croix Valmer pour un montant de 15 324.00 € HT.

Pour suppléer les défaillances de notre véhicule hydrocureur sur la commune de Cavalaire-sur-Mer, nous faisons appel à Azur Assainissement. Des interventions ont été commandées en 2023 pour un montant de 1 650.88 € HT.

Les interventions de débouchage et de curage des postes sont réalisées par l'entreprise LA ROSE sur la commune de La Croix Valmer pour un montant de 2 321.00 € HT.

L'entreprise Traitement Service Plus (T.S.P.) procède au traitement de désinsectisation du réseau de la commune de Cavalaire-sur-Mer. Au total, 5 interventions sur l'ensemble du centre-ville ont été réalisées pour un montant de 2 200,00 € HT.

L'entreprise AZUR HYGIENE PROTECTION procède au traitement de désinsectisation et de dératisation du réseau de la commune de La Croix Valmer. Au total, 2 interventions sur les points sensibles et les postes de relevage ont été réalisées pour un montant de 1 958.97 € HT.

La caméra à poussée, acquise en 2007 par la commune de Cavalaire-sur-Mer, a permis de réaliser des interventions sur les 2 communes.

123. Interventions d'astreinte

Une astreinte fonctionnant tous les jours de l'année est en place de façon à intervenir rapidement lors d'un dysfonctionnement sur le réseau sur le réseau de Cavalaire-sur-Mer et le weekend de début octobre à fin mai et tous les jours de début juin à fin septembre sur le réseau de La Croix Valmer.

13. Liste des travaux entrepris sur le réseau en 2023 et taux de renouvellement

COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER:

- Poursuite de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement et de la recherche d'eaux claires parasites, montant de l'étude : 132 310.63 € HT soit 158 772.76 € TTC
- Réhabilitation partielle des réseaux d'eaux usées des rues Dauphine (172mL), Mimosas (67ml), Pierre et Marie Curie (315ml), Calanque (84ml) : 218 716.95 € HT soit 262 460.34 € TTC Le linéaire de réseau public étant estimé à 47km, le taux de renouvellement est de 1.35%.

COMMUNE DE LA CROIX VALMER:

- Réhabilitation partielle des réseaux d'eaux usées des rues du Maréchal Juin (190mL), Clos des Lavandes Quartier de L'église (193ml) : 83 414.025 € HT soit 100 096.83 € TTC Le linéaire de réseau public étant estimé à 33km, le taux de renouvellement est de 1.16%.
- PR Vigne du Roy : renouvellement 1 pompe
- PR1 : renouvellement collecteur et boulonnerie
- PR2 : remplacement de vanne
- PR2bis : réalisation aspiration traitement H2S cuve 2
- PR3: travaux dans cuve intérieur
- Refoulement PR3 : réparation suite à une fuite
- Dessableur : changement d'un des tampons d'accès

SUR LES DEUX COMMUNES:

- Commande d'une hydrocureuse : 355 047.89 € HT soit 425 849.32 € TTC
- Test de produit pour limiter les nuisances olfactives à proximité des postes de relevage

14. Interconnexion entre les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

Il existe des problèmes d'arrivées d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement. Ces arrivées sont dues à de mauvais branchements de particuliers mais aussi à des fissures de canalisations.

De nombreux efforts (surveillance et réfection des anciennes canalisations, tests d'étanchéité sur les travaux neufs, ...) ont été mis en place visant à améliorer le taux de transfert.

Pour lutter contre les claires parasites, aléatoires et permanentes, et réduire les volumes transitant dans les postes de relevage, notamment par temps de pluie, différentes solutions ont été testées, notamment la réalisation de tests de fumigation. Ces tests n'ayant pas permis de réduire suffisant les volumes, il a été décidé de mettre en place le contrôle de conformité obligatoire en cas de vente d'un bien sur les 2 communes à partir du 1^{er} septembre 2023. Il a pour objet de chercher les connexions entre les eaux usées et les eaux pluviales.

Durant l'épisode pluvieux du 8 décembre 2023, les réseaux de La Croix Valmer au niveau de Gigaro ont débordé pendant plusieurs jours. Une enquête de terrain a démontré qu'au moins 3 lotissements n'étaient pas conformes au niveau de la séparation de leurs réseaux. Ils seront mis en demeure en 2024 de se mettre en conformité.

15. Taux de débordement et réclamation des usagers

Le nombre de débordement à l'intérieur d'une propriété ayant donné lieu à une réclamation est de 1 pour chaque commune.

Le 23 mai 2023, un débordement a eu lieu boulevard de la Roseraie à Cavalaire-sur-Mer, les évacuations à l'intérieur de la maison étant situées à un niveau inférieur à celui du regard présent en bordure de propriété, l'expertise de l'assurance a conclu à la nécessité pour le propriétaire d'installer un clapet anti-retour.

Le 8 décembre 2023, un débordement a eu lieu boulevard de Gigaro à La Croix Valmer, les évacuations à l'intérieur de la propriété étant situées à un niveau inférieur à celui du regard présent en bordure de propriété, l'expertise de l'assurance a conclu à la nécessité pour le propriétaire d'installer un clapet anti-retour.

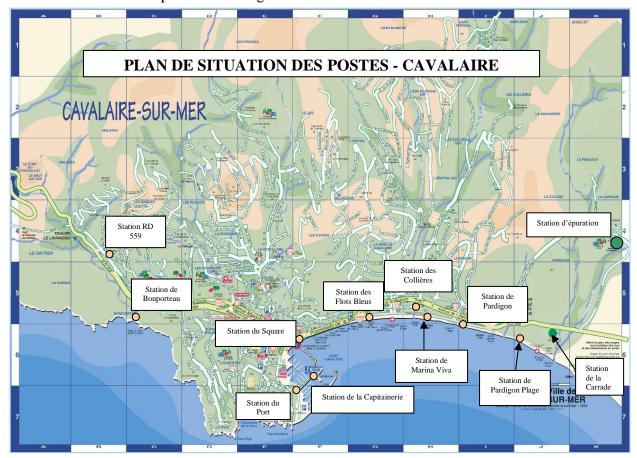
II. LES POSTES DE RELEVAGE ET LA STATION D'EPURATION

21. Présentation générale

➤ La collecte des effluents du réseau eaux usées de la ville de Cavalaire-sur-Mer s'effectue par l'intermédiaire de 9 stations de relèvement et d'une station de refoulement, soit :

- poste de relevage de Bonporteau,
- poste de relevage du Port,
- poste de relevage de la Capitainerie,
- poste de relevage du Square,
- poste de relevage des Collières,

- poste de relevage des Flots Bleus,
- poste de relevage de Marina Viva,
- poste de refoulement de Pardigon,
- poste de relevage de Pardigon Plage,
- poste de relevage RD559



La collecte des effluents du réseau eaux usées de la ville de La Croix Valmer s'effectue par l'intermédiaire de 4 stations de relèvement et 5 stations de refoulement, soit :

- *poste de refoulement PR1,
- *poste de refoulement PR2,
- *poste de refoulement PR2Bis,
- *poste de refoulement PR3,
- *poste de relevage Pôle Enfance,
- *poste de refoulement PR NORD,
- *poste de relevage PR DOUANE,
- *poste de relevage PR MOBY DICK,
- *poste de relevage PR VIGNE DU ROY



Les effluents des 2 communes sont collectés par le poste de refoulement de la Carrade qui les envoient en entrée de STEP.

LEXIQUE

Un poste de relevage : l'eau est pompée en un point bas pour être envoyée sous pression jusqu'à un point haut puis l'eau s'écoule gravitairement.

Un poste de refoulement : l'eau est pompée et envoyée sous pression dans les canalisations.

22. Pollution actuelle, capacité épuratoire et rendements

voir annexe 1 : Station d'épuration

Le mode de traitement primaire des eaux usées est de type physico-chimique avec adjonction de réactifs (FeCl3, chaux, polymère anionique et décantation lamellaire). Un mode de traitement secondaire de type biologique avec nitrification est effectif depuis le 19 juillet 2006. La capacité de traitement de la station est de 68 000 équivalent habitant.

Les eaux sont rejetées gravitairement par :

- Un émissaire de rejet à terre de 1 000 mètres d'un diamètre de 600mm (liaison entre station d'épuration et chambre de tirage sur la plage d'où repartent les émissaires maritimes)

- Un émissaire en béton âme tôle de 1 450 mètres (diamètre 600mm) avec diffuseur, exutoire à -38 mètres (neuf)
- Un émissaire de secours en PVC de 1 300 mètres (diamètre 400mm) avec diffuseur, exutoire à 35 mètres (en secours)

LEXIQUE

Emissaire : conduite servant à évacuer l'eau. Dans le cas présent, la conduite sert à évacuer l'eau traitée soit en mer (émissaire en mer), soit entre la station d'épuration et la chambre de tirage de la plage (émissaire de terre).

→ Normes de rejet

Les eaux déversées après passage dans la station d'épuration doivent être conformes aux caractéristiques de rejet précisé par l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2004.

	Arrêté préfectoral du 1er décembre 2004				
DADAMETER	CHARGE MAXI	CHARGE MAXI			
PARAMETRE	Kg/j	ATTEINTE Kg/j (Contrôle du 13/08/2021)			
D.B.O. 5	4 080	3 403			
D.C.O.	10 200	5 974			
M.E.S.	6 120	3 171			

Pour l'année 2023, un des prélèvements seulement a présenté une non-conformité à l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2004 (sur neuf autorisés).

→ Volumes traités

DEBIT REJETE DANS LE MILIEU NATUREL	Arrêté préfectoral du 1er décembre 2004		
	AUTORISE		
Volume journalier temps sec	$10\ 200\ {\rm m}^3/{\rm j}$		
Débit de pointe temps sec	$700 \text{ m}^3/\text{h}$		
Débit temps de pluie	1 400 m ³ /h		

⊅ *Pollution* à traiter

Au total, 104 bilans de 24 heures ont été réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire de la station d'épuration pendant l'année 2023.

Les échantillons doivent respecter :

Paramètres	Soit CONCENTR. MAXI mg/l	Soit rendement minimum %
D.B.O. 5	25	80
D.C.O.	125	75
M.E.S.	35	90

LEXIQUE

D.C.O.: demande chimique en oxygène

C'est la quantité d'oxygène nécessaire pour que les produits chimiques puissent oxyder la pollution.

D.B.O.5: demande biochimique en oxygène pendant 5 jours à 20°C

C'est la quantité d'oxygène qu'il faut fournir aux micro-organismes pour dégrader la pollution biodégradable.

M.E.S.: matières en suspension

Poids, volume et nature minérale ou organique des particules véhiculées par les eaux usées.

Ces paramètres renseignent sur la composition des eaux usées et sur leurs impacts polluants.

221. Quantités de boues produites des ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS
STEU de Pardigon	483.52 T
Total des boues produites	483.52 T

222. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023en tMS
STEU de Pardigon	1 368,83 T
Total des boues évacuées	1 368,83 T

223. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées de la performance des ouvrages d'épuration

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2023 0 ou 100
STEU de CAVALAIRE-SUR- MER	1246.41	100

224. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	
v aiorisation agricole	Non conforme	
Compostago	Conforme	1 368,83 T
Compostage	Non conforme	
In the Continue	Conforme	
Incinération	Non conforme	
	Conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
Avera	Conforme	
Autre:	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1 368,83 T

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100%.

Le volume total d'eaux usées traitées à la station d'épuration de Pardigon est de 1 155 460m³.

23. Faits marquants de l'exercice

231. Postes de relevage

⇒ Fonctionnement général

Le fonctionnement des installations a été globalement satisfaisant sur la Commune de Cavalaire. De nombreuses interventions de dépannages ont été réalisées sur les postes de la Commune de la Croix Valmer.

→ *Investissements et aménagements*

De nombreuses petites réparations ont eu lieu notamment sur les postes de la Commune de la Croix Valmer :

- PR Vigne du Roy : renouvellement 1 pompe
- PR1 : renouvellement collecteur et boulonnerie
- PR2 : remplacement de vanne
- PR2bis : réalisation aspiration traitement H2S cuve 2
- PR3 : travaux dans cuve intérieur
- Refoulement PR3 : réparation suite à une fuite

Ce type de réparations devrait se poursuivre dans les prochaines années.

24. Orientation pour l'avenir

241. Station d'épuration

- Engagement du SIVOM à réduire le volume des eaux parasites de leurs réseaux respectifs
- Renouvellement de la Certification avec la nouvelle version ISO 14001 : 2015 en mai 2024
- Sensibilisation et lutte contre les filasses et les macrodéchets présents dans les réseaux
- Travaux (armoires électriques TR2, remise aux normes électriques de l'armoire du groupeélectrogène de la station)
- Achat et installation d'un groupe électrogène
- Mesure des matériaux filtrants des bio filtres
- Remplacement vis à sable
- Remplacement des deux gavopompes
- Marché de transport et traitement des boues
- Réfection d'étanchéité des toits terrasse biofiltre et ancien bureau step
- Renouvellement filtre silo chaux tranche 1
- Pompage et dessablage bâche PR Carrade

242. Stations de relevage

Un automaticien sera embauché durant une courte période en 2024 pour mener à bien la mise en place de la nouvelle supervision (dernière version) qui communiquera avec l'ensemble des postes des réseaux. Une réflexion sera menée sur les évolutions technologiques envisageables de manière à uniformiser, simplifier et moderniser les modes de fonctionnement.

Compte tenu de l'impact des volumes d'eaux parasites, de petites modifications des surverses de PR 1 et du Square seront étudiées pour permettre des débits plus importants permettant de soulager les volumes dans les réseaux qui peuvent provoquer des débordements en surfaces.

243. Réseau d'assainissement

La mise en place d'un programme pluriannuel de travaux sera étudiée en fonction de la capacité des 2 communes membres de définir leurs programmes pluriannuels de voiries avec précision. Quoiqu'il en soit, il est envisagé pour les 4 prochaines années des investissements à hauteur de 500 000 - 550 000 € HT de travaux de renouvellement de canalisations.

244. Divers

Les plans des canalisations au format numérique sont disponibles pour les 2 Communes. La fusion des services de La Croix Valmer, du SIVOM et de Cavalaire-sur-Mer est pleinement opérationnelle même si certaines actions sont mutualisées avec les communes.

III. LES ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service d'assainissement non-collectif a été mis en place le 1^{er} décembre 2005.

<u>La compétence a été transférée à la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez le 1^{er} juillet 2015.</u>

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement :

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2008 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	CAVALAIRE-SUR-MER	LA CROIX VALMER
Taux de desserte global	100%	85.07%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Les grands ouvrages - stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2008. Les points sont attribués en « tout ou rien ». Les parties B et C ne sont prises en compte que si 20 points sont obtenus pour la partie A.

		CAVALAIRE-SUR-MER		LA C	ROIX VAL	MER	
		Action	Nombre	Nombre	Action	Nombre	Nombre
			de points	de points	effective	de points	de points
		en totalité	possibles	obtenus	en	possibles	obtenus
		(oui/non)			totalité		
	1				(oui/non)		
	Absence de		0	0		0	0
	plans du réseau						
	ou plans						
	couvrant moins						
	de 95 % du						
	linéaire estimé	MON			NON		
	du réseau de	NON			NON		
	collecte hors branchements						
A - Plan du							
réseau de	(quels que soient les autres						
collecte	éléments						
Concoto	détenus);						
	Existence d'un		10	10		10	10
	plan du réseau						
	couvrant au						
	moins 95 % du	OUI			OUI		
	linéaire estimé	001			001		
	du réseau de						
	collecte hors						
	branchements;						

	M: \ : 4		10	10		10	10
	Mise à jour du plan au moins	OUI	10	10	OUI	10	10
	annuelle;	001			001		
	Informations		10	10		10	0
	structurelles		10	10		10	Ü
	complètes sur						
	chaque tronçon	OUI			NON		
	(diamètre,						
	matériau, année						
	approximative						
	de pose);						
	Existence d'une		10	10		10	0
	information						
	géographique précisant	OUI			OUI		
B-	l'altimétrie des						
Informations	canalisations;						
sur les	Localisation et		10	10		10	10
éléments	description de						
constitutifs du	tous les						
réseau de	ouvrages	OUI			OUI		
collecte hors	annexes (postes						
branchements	de relèvement,						
	déversoirs); Dénombrement		10	0		10	0
	des		10	U		10	U
	branchements						
	pour chaque						
	tronçon du						
	réseau (nombre	NON			NON		
	de						
	branchements						
	entre deux						
	regards de						
	visite); Définition et		10	0		10	0
	mise en oeuvre		10	U		10	U
	d'un plan						
	pluriannuel	NON			NON		
	d'enquête et						
	d'auscultation						
	du réseau ;		10	0		10	
	Localisation et identification		10	0		10	0
	des						
C-	interventions						
Informations	(curage curatif,	NON			NON		
sur les	désobstruction,						
interventions	réhabilitation,						
sur le réseau	renouvellement)						
	;		4.0	4.0		4.0	4.0
	Existence d'un		10	10		10	10
l	plan pluriannuel de travaux de						
	réhabilitation et						
	de	OUI			OUI		
	renouvellement						
	(programme						
	détaillé assorti						
	d'un estimatif						

	chiffré portant sur au moins 3 ans);						
	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	OUI	10	10	OUI	10	10
TOTAL			100	70		100	60

INDICATEURS FINANCIERS

I. LES TARIFICATIONS

L'ensemble des charges d'exploitation du Service de l'Assainissement supporté par le budget annexe correspond à l'entretien et à la maintenance des réseaux et au traitement des eaux usées assurés par les services du SIVOM du littoral des Maures.

La ressource principale du service est constituée par :

- une part variable ou proportionnelle : cette redevance est assise sur le volume d'eau prélevée par l'usager du Service de l'Assainissement sur le réseau public de distribution de l'eau.
- une part fixe : les communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer, communes touristiques, comptent un grand nombre de résidences secondaires, logements meublés, résidences de tourisme, camping, etc... qui ne génèrent pas ou peu de consommation pendant une partie de l'année en raison de leur inoccupation. Ainsi, le produit de la redevance d'assainissement perçu par ces usagers est relativement faible alors que les charges fixes du budget de l'assainissement sont importantes et ne peuvent être financées par une redevance essentiellement proportionnelle.

Les tarifs ont été modifiés à 2 reprises au cours de l'année 2023. A noter que tous ces montants sont assujettis à une TVA à 10%.

De manières à tendre vers une uniformisation, ils ont été fixés à :

COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER:

- la part fixe annuelle qui s'élève à 72 € HT par abonné au service de distribution d'eau
- la part variable ou proportionnelle fixée à 0.75 € HT /m³ d'eau potable prélevée et facturée par le Service de Distribution de l'eau.

Ce qui correspond pour une facture moyenne de 120m³ d'eau potable prélevée à un total de : 72+0.75x120 = 162 € HT de redevance d'assainissement communale soit 1.35 € HT/m³ d'eau potable prélevée.

> Le volume facturé s'élève à 1 036 058 m³ pour l'année 2023. Le montant des impayés est de 8 315.37€ HT.

COMMUNE DE LA CROIX VALMER:

- la part fixe annuelle qui s'élève à 72 € HT par abonné au service de distribution d'eau
- la part variable ou proportionnelle fixée à 1.1 € HT/m³ d'eau potable prélevée et facturée par le Service de Distribution de l'eau.

Ce qui correspond pour une facture moyenne de 120m³ d'eau potable prélevée à un total de : 72+1.10x120 = 204 € HT de redevance d'assainissement communale soit 1.7 € HT/m³ d'eau potable prélevée.

Compte tenu des périodes de sécheresse que nous rencontrons, pour les deux communes, il a été également instauré une tarification majorant la redevance de 50% pour les « gros consommateurs » :

plus de 150m³ par trimestre. Cette majoration est appliquée pour toutes les consommations au-delà de 150m³ par trimestre.

Le volume facturé s'élève à 669 966 m³ pour l'année 2023. Le montant des impayés est de 3 284.89 € HT.

A noter qu'en cours d'année, il a été décidé de majorer de 50% le tarif des consommations supérieures à 150m3/trimestre.

Pour les deux communes, la Participation pour le Fonctionnement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est en vigueur, les modalités de calcul sont les suivantes :

COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER:

- Taux de 19 euros HT par m² de surface taxable pour les projets jusqu'à 150m²,
- Taux de 24 euros HT par m² de surface taxable pour les projets supérieurs à 150m² et jusqu'à 500m².
- Taux de 34 euros HT par m² de surface taxable pour les projets supérieurs à 500m²,

COMMUNE DE LA CROIX VALMER:

Participation par m2 de surface de plancher : P = 25 euros HT

P = (Po *I) / Io

Po=montant de la participation par mètre carré de surface de plancher au 2^{ème} trimestre 2012 établi à 25 euros HT.

P= montant de la participation par mètre carré de surface de plancher sur l'indice actualisé.

Io = valeur de l'indice du coût de la construction au 2^{ème} trimestre 2012 établi à 1638.

I= valeur de l'indice national du coût de la construction (nouvel indice).

1^{ère} catégorie : Habitation individuelles

Le taux de base par m² de surface de plancher de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour cette catégorie est fixé à :

P1 = P*1

2^{ème} catégorie : logements collectifs

Le taux de base par m² de surface de plancher de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour cette catégorie est fixé à :

P2 = P*0.8

<u>3^{ème} catégorie</u>: commerces ou entreprises dont la pollution est inférieure à 200 EH (équivalent habitant).

Ex: restaurant, boulangerie, salon, bureaux...

 $\underline{4^{\mathrm{ème}}}$ catégorie : maisons individuelles dans lotissement doté par le lotisseur ou les colotis d'un collecteur interne

Le taux de base par m^2 de surface de plancher de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour cette catégorie est fixé à P=P*0.6

<u>5ème catégorie</u> : commerces ou industries dont la pollution est supérieure à 200 EH. Ex : cave, papèterie

Le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour cette catégorie est fixé dans une convention spéciale de déversement (CSD) conclue entre les intervenants.

II. ELEMENTS FINANCIERS

Les éléments budgétaires sont les suivants pour l'année 2023 :

Investissement	<i>Dépenses :</i> 1 468 135.72 €	Recettes : 1 163 299.81 €
Exploitation	<i>Dépenses :</i> 2 676 191.03 €	<i>Recettes</i> : 3 315 182.96 €